



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE**

N° : 307A_2024

Nomenclature : 6.1

Publication numérique le : 20.12.2024

**ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIRE TRAVAUX DES PILES 107
A 93 DU VIADUC DU METRO LIGNE C
VOIE L'OCCITANE DU 23/12/2024 AU
03/04/2025**

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2212-1 à L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-4 ;
- Vu le Code de l'Environnement et son article L.541-46 et R.541-78 ;
- Vu le Code de la Route et ses articles L.411-1, R.110-1, R.110-2, R.411-5 à R.411-28, R.412-7 à R.412-33, le R.417-3 et les articles R.417-10 et R.417-12 ;
- Vu le Code Pénal et son article R.610-5 ;
- Vu le Code de la Sécurité Intérieure et son article L.511-1 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-1 et R.113-1 ;
- Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I-huitième partie : signalisation temporaire.
- Vu le règlement sanitaire départemental de la Haute-Garonne ;
- Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES TP RF représentée par Pierre Emmanuel HENAFF (pe.henaff@bouygues-construction.com / 06-61-00-40-97) sise 25, avenue de Galilée, 31130 Balma.

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux temporaires, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation, le stationnement des véhicules, le passage des piétons, la sécurité des ouvriers et des usagers aux abords de cette zone de travaux pendant toute la durée des travaux ;

Considérant qu'une mesure particulière doit être prise dans l'intérêt de la sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Dans la période du 23/12/2024 au 03/04/2025 inclus, sur une durée de 108 jours calendaires, sont réalisés des travaux d'infrastructure et de superstructures des appuis du viaduc du métro de la ligne C, sur l'Occitane; En raison des travaux effectués par l'entreprise bénéficiaire qui se déroulent temporairement sur le domaine public, plusieurs phases de circulation sont envisagées :

Travée T115 → T114

Travaux : Déplacement du lanceur

Balisage : C1

Calendrier : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T114

Travaux : Pose de la travée

Balisage : C2

Calendrier : Durée prévisible : 5 à 10 jours selon les aléas climatiques et retards

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Chicane
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T114 → T113

Travaux : Déplacement du lanceur

Balisage : C1

Calendrier : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T113

Travaux : Pose de la travée

Balisage : C1

Calendrier : Durée prévisible : 5 à 10 jours.

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T113 → T112

Travaux : Déplacement du lanceur

Balisage : C3

Calendrier : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée
- Entrée Datamédia [P111] : Fermée
- Rond-point [P112-P111] : Fermé
- Rue Occitane [P103-P111] TLS → LAB : Fermée (sauf desserte locale)

Pose de la travée T112

Travaux : Pose de la travée

Balisage : C3

Calendrier : Durée prévisible : 5 à 10 jours.

Mise en place de déviation :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte
- Entrée Datamédia [P111] : Ouverte
- Rond-point [P112-P111] : Ouvert

Travée T112 → T111

➤ **Travaux** : Déplacement du lanceur

➤ **Balisage** : C2

➤ **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.

➤ **Mise en place de déviation** :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T111

➤ **Travaux** : Pose de la travée

➤ **Balisage** : C2

➤ **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.

➤ **Mise en place de déviation** :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Chicane
- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T111 → T110

➤ **Travaux** : Déplacement du lanceur

➤ **Balisage** : C1

➤ **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.

➤ **Mise en place de déviation** :

- Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée

- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T110

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T110 → T109

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T109

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T109 → T108

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T108

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Chicane
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T108 → T107

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T107

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T107 → T106

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T106

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T106 → T105

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T105

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C2

- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Chicane
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T105 → T104

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T104

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T104 → T103

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T103

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T103 → T102

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée

- Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
- Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T102

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T102 → T101

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T101

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C1
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Travée T101 → T100

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T100

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C3
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Travée T100 → T099

- **Travaux** : Déplacement du lanceur
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 1 à 2 jours, 9h30-16h30.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Fermée
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Fermée

Pose de la travée T099

- **Travaux** : Pose de la travée
- **Balisage** : C2
- **Calendrier** : Durée prévisible : 5 à 10 jours.
- **Mise en place de déviation** :
 - Rue Occitane [P112-P113] VL LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] BUS LAB → TLS : Ouverte
 - Rue Occitane [P112-P113] TLS → LAB : Ouverte

Pour toutes les phases de déplacement de lanceur :

La circulation piétonne est interdite sur la portion de rue occupée par le chantier. Une déviation piétonne est placée en conséquence.

Pour toutes les phases de pose de travée :

La vitesse de tous types de véhicules est limitée à 30 km/h sur la zone de travaux.

Le stationnement de tous types de véhicules est interdit sur la zone de travaux.

Le dépassement de tous types de véhicules est interdit sur la zone de travaux.

La continuité piétonne est assurée en amont et en aval du chantier.

Pour toutes les phases :

Les durées de travaux indiquées sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction des conditions climatiques et des éventuels retards.

Les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise bénéficiaire des travaux, conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 2 :

L'accès et le libre accès aux véhicules de secours, d'urgence et de service public sont possibles et facilités pendant toute la durée de l'occupation du domaine public, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 :

Les signalisations de restrictions seront conformes aux prescriptions définies

par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La pose, le maintien ou le retrait de la pré-signalisation, de la signalisation de danger, prescription, restriction, fin de prescription et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité exclusive de l'entreprise bénéficiaire.

ARTICLE 4 :

Les voies et espaces publics doivent être tenues propres, les entreprises doivent veiller à ce que le domaine public aux abords du chantier soit laissé propre, toutes dispositions doivent être prise afin de nettoyer sans délai les chantiers et leurs abords.

Il doit être veillé également au nettoyage complet des espaces alentours et des voies directement impactées par les salissures du chantier, le maintien des dispositifs de sécurité de la signalisation et de la clôture de chantier est obligatoire les veilles de week-end, jours fériés et jours de congés de l'entreprise.

En cas de défection, la commune se réserve le droit de s'y substituer, les frais induits d'intervention et de procédure seront portés à la charge de l'entreprise en charge de ce chantier.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté municipal temporaire est affiché obligatoirement sur le lieu d'intervention 48 heures à l'avance et pendant toute la durée des travaux de manière visible sur des supports semi-rigides à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise bénéficiaire en charge des travaux conformément aux mentions stipulées dans l'article 1er du présent arrêté municipal temporaire.

En cas de manquements, les chantiers seront arrêtés sur le champ.

Dès la fin des travaux entrepris, les panneaux de signalisation temporaire, les dispositifs de sécurité, engins de chantiers, matériels et matériaux de toutes sortes devront être obligatoirement enlevés par l'entreprise bénéficiaire en charge des travaux. Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté municipal est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur aux lieux et places habituels de la commune de Labège.

ARTICLE 7 :

M. le Maire de la commune de Labège ;

M. le Directeur Général des Services de la commune de Labège ;

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Orens de

Gameville ;
Les agents de la police municipale de Labège ;
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

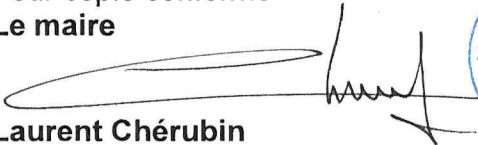
ARTICLE 8 :

Ampliation du présent arrêté municipal temporaire sont adressés à :
Aux demandeurs et bénéficiaires.
SICOVAL.

Fait à Labège, le 20.12.2024

Pour copie conforme

Le maire


Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.